

Montbrison en 1866 :

Le Commissaire est mal embouché !

1856, Montbrison perd son titre de préfecture au profit de sa rivale, Saint-Etienne, en pleine expansion. Il s'en faut de peu que la ville ne retombe au rang d'un gros bourg. En 1866, avec seulement 6 475 habitants, la ville est au creux de la vague.

Responsabilité communale, l'organisation de la police, est un bon exemple de la gestion tatillonne du moment. Il est vrai que Montbrison n'est pas une cité populeuse. Et l'on ne s'attend pas à y rencontrer les *Mystères de Paris*.

Pour la sûreté de tous : un commissaire, un agent et un garde champêtre

Pour assurer la sécurité publique il suffit de 3 personnes. Le commissaire de police a sous ses ordres un seul agent de ville. Un garde champêtre surveille les vignes et les jardins qui abondent dans la campagne voisine. Et, jusqu'en 1884, ces trois hommes ne sont pas armés.

Les frais engagés se montent à moins de 3 000 F : le traitement annuel du commissaire, 1 650 F, celui de l'agent de police, 600 F ; du garde champêtre 500 F. Ajoutons 100 F pour vêtir l'agent et 75 F pour le chauffage du poste de police où il n'a pas le loisir de beaucoup musarder. C'est moins de 3 % du budget communal.

Sous-préfecture de moins de 7 000 habitants, Montbrison dispose d'un commissaire de police de 4^e classe. Ce fonctionnaire porte le costume de sa fonction : gilet de piqué blanc, pantalon uni bleu, écharpe tricolore avec frange en soie blanche, chapeau à la française avec torsade en argent et épée à poignée noire avec la garde argentée.

Des propos extrêmement grossiers !

En 1866, sous l'habit élégant, se cache un personnage assez grossier. Une plainte contre lui est à l'ordre du jour du conseil municipal du 18 avril 1866. Un conseiller (un certain Monsieur S...) expose à ses collègues que le commissaire "*n'exerce pas d'une manière convenable la surveillance dont il est chargé sur les places de la ville les jours de foires et marchés*". Or, à Montbrison, le marché du samedi est sacré.

Selon lui "*un grand nombre de personnes ont cessé d'y venir à cause de lui*". Il craint que "*si l'on tolère plus longtemps les excès de langage et même les voies de fait auxquels il se livre journellement cela ne fasse du tort au commerce local parce que, dit-il, les gens de la campagne, craignant d'être victimes de ses vexations, iront porter leurs denrées dans d'autres localités*".

Et il explique par le menu un incident qui a eu lieu sur le marché de la ville : "*J'ai voulu intervenir dernièrement à l'occasion de propos extrêmement grossiers que M. le Commissaire de police adressait à des femmes de la campagne ; M. le Commissaire de police répondit à mes observations par des injures de la dernière inconvenance me disant d'aller me faire f... que j'étais une f... bête, que ça ne me regardait pas et d'aller cuver mon vin ailleurs...*"

Et l'honorable conseiller de conclure : "*Il ne me paraît pas possible que le Commissaire de police, qui est salarié par la ville et qui n'est qu'un simple agent de l'Administration municipale lorsqu'il exerce la police des marchés et des foires, puisse insulter impunément tout le monde et compromettre la prospérité de nos foires et marchés...*"

Le conseil approuve sans réserve et invite M. Majoux, le maire "*à prendre les moyens qu'il jugera les plus utiles pour faire cesser une pareille situation*". Le commissaire a-t-il été gourmandé ? Châtiat-il son langage pour ne pas nuire à la prospérité locale ? Nous ne savons pas - et c'est bien dommage - quelle suite fut donnée à l'affaire.

Joseph Barou